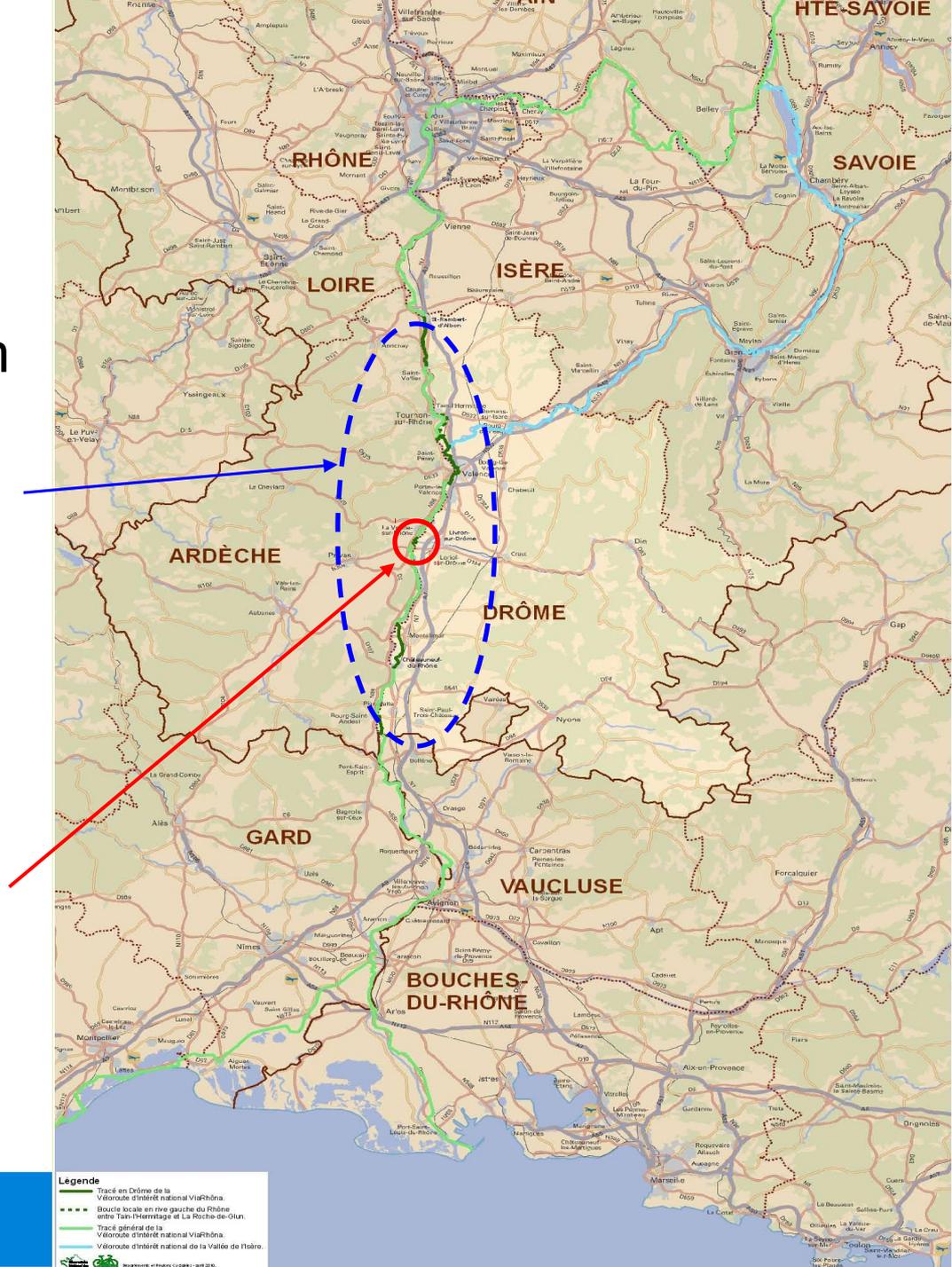


– **VVV ViaRhôna - Confluence Drôme/ Rhône**

Une VVV traverse des espaces naturels remarquables

Présentation rapide de ViaRhôna

- VVV « du Léman à la Méditerranée », sur 750 km
- inscrite au SN3V
- alternativement en Drôme / Ardèche
- 67 km en Drôme, dont 75% en voie verte sur les berges du Rhône (*foncier CNR*), sur 5 sections ...
- *dont la section entre La Voulte/Livron et Loriol/Le Pouzin à la confluence Drôme-Rhône*



Le concept de la VVV

Alternance de portions en

- véloroute : routes à faible trafic motorisé
- voie verte : voie interdite à tous véhicules motorisés

Voie verte de 3 mètres de large, revêtement en enrobés pour praticabilité optimale par tous les usagers

La section La Voulte – Le Pouzin

- 2,4 km de véloroute au nord
- puis 3,8 km de voie verte en franchissant la rivière Drôme par une passerelle

Les grandes dates

2007 : concertation

2009 : déclaration d'utilité publique (DUP)

2011-2012 : travaux

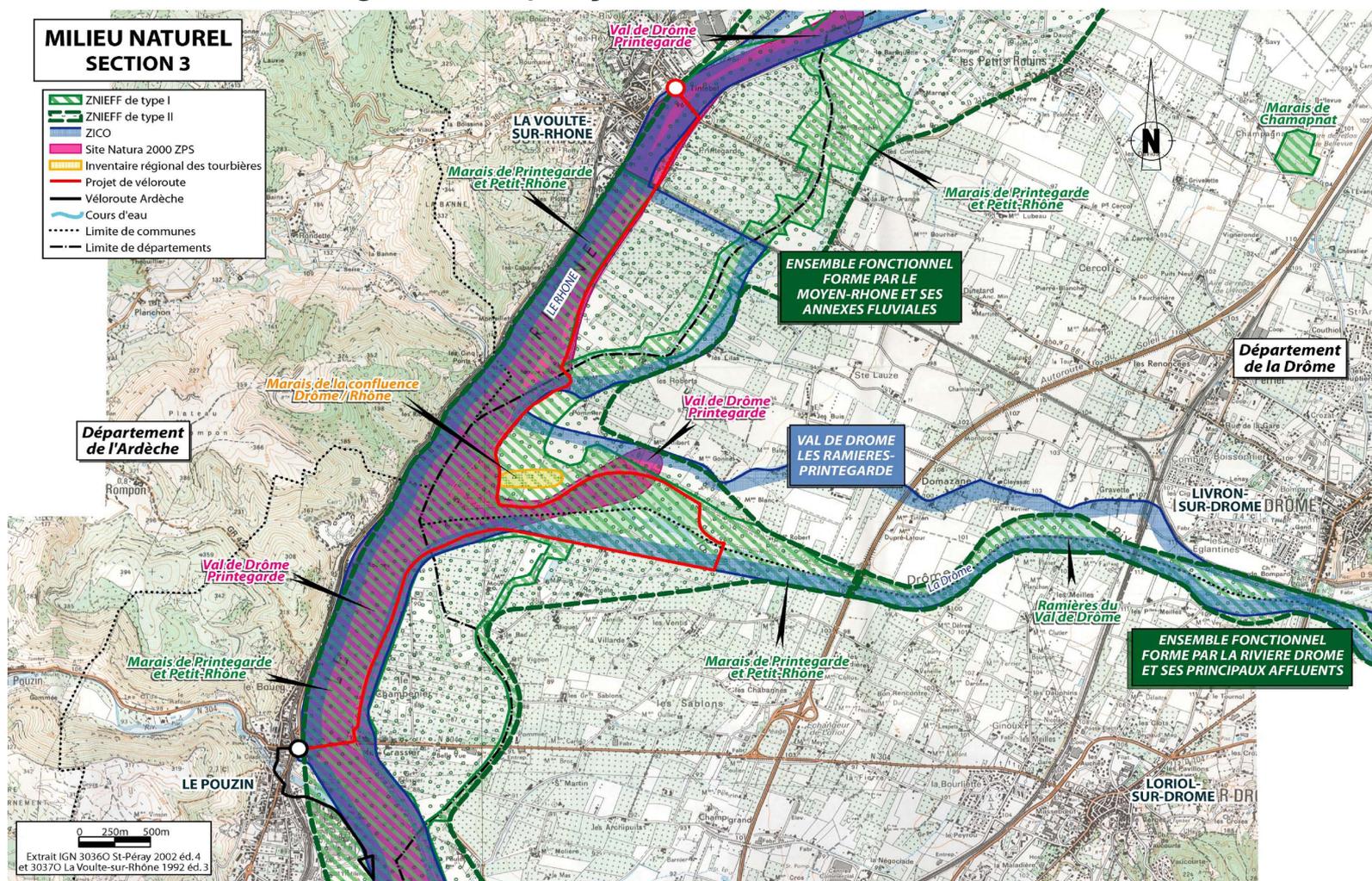
Printemps 2012 : mise en service

La problématique

Comment traverser une zone naturelle remarquable

- en minimisant les atteintes à l'environnement

- en offrant aux usagers un aperçu de la richesse de l'environnement



Une concertation pro-active

Mettre autour de la table

- représentants des administrations : Etat, CG26, CNR, communes
- représentants des usagers de la VVV : FFC, FFCT, AF3V, MDPH
- associations liées à la protection de l'environnement : FRAPNA, CORA26 (LPO), Castor & Hommes, ONCFS, Fédé Pêche, Maison des Ramières

Pour obtenir un projet

- partagé et enrichi par l'apport de chacun,
- co-construit sans tabou ni parti-pris,
- conciliant l'intérêt bien compris des espaces traversés et des usagers de la VVV

Des variantes larges et diversifiées

- réalisation d'une passerelle à la confluence Drôme / Rhône
 - ☞ *solution retenue*
- mise en place d'un bac à la confluence Drôme / Rhône
 - ☞ *difficultés d'exploitation, et traversée impossible toute l'année (crues, étiage), ni en en 24h/24*
- réalisation d'une passerelle en amont du seuil CNR
 - ☞ *effets d'emprises supérieurs à secteur confluence*
- construction d'une surlargeur sur le pont de la future déviation de la RN7 de Livron et Loriol
 - ☞ *non réalisation à ce jour (encore peu probable avant 5 à 10 ans)*
- franchissement de la Drôme par le pont de la RN7 à Livron
 - ☞ *allongement parcours et insécurité*
- franchissement de la Drôme par le pont de la RD 125 à Allex
 - ☞ *fort allongement parcours, effets d'emprise, insécurité*

La solution retenue

Construction d'une passerelle à la confluence Drôme/Rhône

- limitant ainsi au minimum l'allongement de parcours, qui serait pénalisant pour les usagers mais aussi pour les espaces naturels traversés (effets d'emprise et dérangement faune)
- évitant des sites d'habitats d'espèces (castors ...) plus en amont sur la rivière Drôme.

Les mesures d'accompagnement et d'intégration

Intégration de la passerelle dans le site de Printegarde



La Drôme vue depuis le Rhône, avec la passerelle, et au premier plan les roselières à restaurer en rives droite et gauche



Parois opaques d'extrémité et fenêtres d'observations

Les mesures d'accompagnement et d'intégration

Les mesures en faveur des sternes et des guêpiers d'Europe



Exemple de radeau à sternes



Talus à guêpiers d'Europe réhabilité



Restauration d'un talus pour favoriser la nidification des Guêpiers d'Europe

Le Département de la Drôme et la Compagnie Nationale du Rhône préservent la biodiversité

Ensemble, respectons cet espace

Le Guêpier d'Europe est une espèce protégée. Ce joli oiseau multicolore se nourrit de guêpes, abeilles, frelons mais aussi de libellules, mouches et autres insectes qu'il chasse en vol. C'est un migrateur qui hiverne en Afrique.

Il fréquente les vallées fluviales et pond ses œufs au fond d'un tunnel qu'il creuse dans les talus sablonneux.



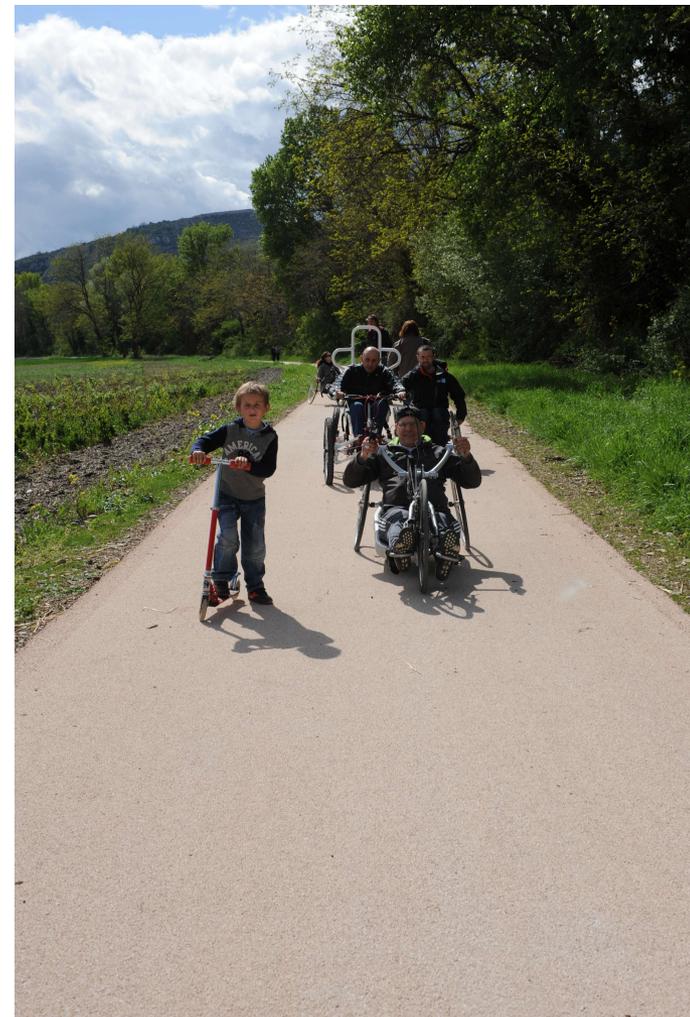
Panneau explicatif, appelant au respect des espaces

Les mesures d'accompagnement et d'intégration

Le revêtement en enrobés au liant non bitumineux



Crapaud calamite sur le revêtement non bitumineux de ViaRhôna



Dispositif de management environnemental

Axé sur 2 thématiques :

- prescription des mesures environnementales y compris pour la phase chantier, avec suivi des travaux
- suivi des effets sur l'environnement, sur 5 ans

Mission confiée au conservateur de la réserve naturelle des Ramières, *Jean-Michel FATON*.

Compte-rendu annuel portant sur :

- stationnement d'oiseaux hivernants
- suivi des oiseaux paludicoles nicheurs
- suivi des effets du revêtement non bitumineux sur les amphibiens
- suivi des guêpiers d'Europe et des sternes

Réactions de quelques acteurs

« Nous constatons aujourd'hui que la fréquentation importante de cet aménagement par un public varié de tous âges et de toutes pratiques le justifie totalement, sans aucune atteinte nouvelle à l'environnement qu'il traverse. Au contraire même, l'organisation de la fréquentation sur l'itinéraire permet d'éviter l'accès diffus et non contrôlé de ce secteur. »

Albert CESSIEUX, *délégué régional de l'AF3V*

« La fréquentation importante de ViaRhôna n'a pas d'incidence sur le stationnement des oiseaux d'eau hivernants dans la grande roselière ... ni sur la reproduction des fauvettes aquatiques. »

« Les crapauds calamites et communs se rassemblent sur la ViaRhôna pour chanter les jours pluvieux du printemps ... La circulation des vélos et des piétons ne leur cause aucune mortalité. »

« Après quelques mois le revêtement a pris une couleur sable bien intégrée dans le paysage. »

Jean-Michel FATON, *conservateur réserve naturelle des Ramières*
et chargé du suivi environnemental

Conclusion

Un succès populaire indéniable :

- moyenne journalière de 250 passages/jour (cycles + piétons)
- pointes à plus de 1000 passages quotidiens (week-end printemps)

... probablement lié à la haute qualité environnementale des espaces traversés, leur mise en valeur et la qualité des aménagements réalisés.

Une remarquable stabilité des espèces et une cohabitation usagers – faune/flore montrant qu'une VVV bien intégrée peut traverser des espaces naturels sans dommage tout en éduquant les citoyens au respect de l'environnement.